

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance d'ajournement des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 30 avril 2012 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
4. Finance et trésorerie
  - 4.7 Correction de la résolution numéro 12-04-95 - financement municipal
  - 4.8 Ajout à la résolution numéro 11-07-246 - achat d'un camion « pick-up » destiné aux Parcs et Bâtiments
5. Administration générale
  - 5.4 Adoption du règlement numéro 12-839 pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat
  - 5.8 Demande de cautionnement par le Club de motoneige de Saint-Donat pour une marge de crédit
  - 5.13 Mandat pour la réhabilitation de la rue Allard - aménagement d'une passerelle piétonnière/cyclable adjacente au Pont de la Madone
  - 5.14 Mandat pour des travaux de pavage sur diverses rues (chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire)
  - 5.15 Mandat pour la surveillance des travaux de pavage sur diverses rues (chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire)
  - 5.16 Vente du 146, chemin de l'Aéroport
  - 5.17 Appui dans le cadre de la course Ultimate XC
6. Urbanisme et Environnement
  - 6.6 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
  - 6.16 Amendement de la numérotation relative à la réglementation Q2, r.8
  - 6.17 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale
    - 6.17.1 au 205, avenue du Lac
    - 6.17.2 au 319, avenue du Lac
    - 6.17.3 au 325, avenue du Lac
    - 6.17.4 au 120, chemin Lafleur
    - 6.17.5 sur le chemin des Cimes
7. Loisirs sportifs et culturels
  - 7.5 Correction de la résolution numéro 12-04-121 – gagnants du concours de photos hiver 2012
  - 7.6 Embauche complémentaire d'étudiants aux différents services pour la saison estivale 2012
  - 7.7 Embauche temporaire dans le cadre du programme « Québec en forme »
8. Travaux publics et Parcs & Bâtiments
  - 8.3 Mandat pour le marquage de la chaussée 2012
  - 8.4 Autorisation de signature pour une servitude dans le cadre de la revitalisation de l'avenue du Lac - égout pluvial des 202 et 212 avenue du Lac
  - 8.5 Autorisation de signature pour une servitude dans le cadre de la revitalisation de l'avenue du Lac - aménagement de bordures de béton et plantation d'arbres sur la propriété du 302, avenue du Lac

- 10. Varia
  - 10.1 Mise au point par les conseillers Luc Drapeau et Joé Deslauriers
- 11. Période d'information
  - 11.1 Projet de résidence pour aînés
  - 11.2 Lettre de Recyc-Québec
  - 11.3 Dépôt aux associations par le CCE du projet de plan d'action en environnement
  - 11.4 Suivi de la rencontre du comité de travail pour concevoir un plan de communications
- 12. Période de questions
- 13. Fermeture de la séance

### 1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

- 12-04-135** Il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté en retirant les points **5.13 Mandat pour la réhabilitation de la rue Allard - aménagement d'une passerelle piétonnière/cyclable adjacente au Pont de la Madone** et **5.14 Mandat pour des travaux de pavage sur diverses rues (chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire)** ainsi qu'en ajoutant le point **10.2 Dépôt de la lettre du MAMROT.**

#### 4.7 Correction de la résolution numéro 12-04-95 - financement municipal

- 12-04-136** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-04-95 ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations émises par le ministère des Finances ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de remplacer la résolution numéro 12-04-95 par les textes suivants :

QUE la Municipalité de Saint-Donat accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 17 avril 2012 au montant de 1 521 800 \$ par billet en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 06-723, 06-727, 06-726, 07-732, 08 773, 09-789 et 11-828, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>106 000 \$</b>	<b>2.99 %</b>	<b>17 avril 2013</b>
<b>109 500 \$</b>	<b>2.99 %</b>	<b>17 avril 2014</b>
<b>113 200 \$</b>	<b>2.99 %</b>	<b>17 avril 2015</b>
<b>116 700 \$</b>	<b>2.99 %</b>	<b>17 avril 2016</b>
<b>1 076 400 \$</b>	<b>2.99 %</b>	<b>17 avril 2017</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

4.7 Correction de la résolution numéro 12-04-95 - financement municipal

**12-04-136** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-04-95 ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations émises par le ministère des Finances ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de remplacer la résolution numéro 12-04-95 par les textes suivants :

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Donat souhaite emprunter par billet un montant total de 1 521 800 \$ :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
06-723	88 500 \$
06-727	294 500 \$
06-726	124 300 \$
07-732	236 200 \$
08-773	220 100 \$
09-789	193 700 \$
11-828	364 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Donat avait (aura), le 20 février 2012, un montant de 383 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 577 900 \$, pour une (des) période(s) de 15 ans, en vertu du (des) règlement(s) numéro(s) 06-723 et 06-727 ;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 521 800 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 06-723, 06-727, 07-726, 07-732, 08-773, 09-789 et 11-828 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou la trésorière ;

QUE les billets soient datés du 17 avril 2012 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

4.7 Correction de la résolution numéro 12-04-95 - financement municipal

**12-04-136** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-04-95 ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations émises par le ministère des Finances ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de remplacer la résolution numéro 12-04-95 par les textes suivants :

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2013.</b>	<b>106 500 \$</b>
<b>2014.</b>	<b>109 500 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>113 200 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>116 700 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>120 500 \$(à payer en 2017)</b>
<b>2017.</b>	<b>955 900 \$(à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Donat émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 06-723, 06-727, 07-732, 08-773, 09-789 et 11-828, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE la Municipalité de Saint-Donat emprunte 383 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 26 jours au terme original du (des) règlement(s) numéro(s) 06-723 et 06-727.

4.8 Ajout à la résolution numéro 11-07-246 - achat d'un camion « pick-up » destiné aux Parcs et Bâtiments

**12-04-137** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 11-07-246 ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations émises par les auditeurs de la Municipalité dans le cadre de leur mandat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'ajouter la mention suivante à la fin de ladite résolution : « Est également résolu que les fonds nécessaires seront prélevés à même le fonds de roulement de la Municipalité. »

5.4 Adoption du règlement numéro 12-839 pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat

**12-04-138 PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MATAWINIE  
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12-839**

*Modifiant le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat*

ATTENDU la recommandation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de soumettre le règlement numéro 98-513 à l'attention des procureurs de la Municipalité pour s'assurer de sa conformité ;

ATTENDU qu'il y a lieu, suivant cette analyse, d'apporter une légère modification au règlement en question ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 12 mars 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

L'article 24 du règlement est remplacé en totalité par le texte suivant :

Article 24

L'ordre du jour pourra être modifié avant son adoption et le ou les points seront ajoutés à la section « Varia ».

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance d'ajournement du 30 avril 2012.

Signé: Michel Séguin  
Michel Séguin,  
Secrétaire-trésorier  
et directeur général

Signé: Richard Bénard  
Richard Bénard, maire

5.8 Demande de cautionnement par le Club de motoneige de Saint-Donat pour une marge de crédit

**12-04-139** ATTENDU la demande de renouvellement de cautionnement pour marge de crédit présentée par le Club de motoneige de Saint-Donat au sein d'une correspondance en date du 28 mars 2012 ;

ATTENDU qu'un tel soutien est offert à cet organisme depuis plusieurs années notamment pour permettre l'achat d'équipement et le bon fonctionnement de leurs activités financières ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de réactiver la caution pour une période d'un an aux mêmes conditions stipulées au sein de la résolution numéro 09-08-302.

5.13 Mandat pour la réhabilitation de la rue Allard - aménagement d'une passerelle piétonnière/cyclable adjacente au Pont de la Madone

**Point retiré.**

5.14 Mandat pour des travaux de pavage sur diverses rues (chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire)

**Point retiré.**

5.15 Mandat pour la surveillance des travaux de pavage sur diverses rues (chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire)

**12-04-140** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation la surveillance des travaux de pavage sur diverses rues, soit plus précisément les chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 24 avril 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection le 26 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu d'octroyer le mandat pour la surveillance des travaux de pavage sur diverses rues (chemins Régimbald, de la Montagne Noire et du Lac-Tire) à la firme Dessau pour un montant total de 63 236,25 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la soumission conforme ayant reçue la meilleure cote dans le cadre de cet appel d'offres. Le tout est conditionnel à l'octroi du mandat pour l'exécution desdits travaux suivant l'ouverture et l'analyse des soumissions prévues le 7 mai 2012.

#### 5.16 Vente du 146, chemin de l'Aéroport

- 12-04-141** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres public pour la vente du 146, chemin de l'Aéroport ;
- ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 27 avril 2012 à 10 h ;
- ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et analysée par le directeur général et secrétaire-trésorier ;
- À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de rejeter la seule soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

#### 5.17 Appui dans le cadre de la course Ultimate XC

- 12-04-142** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 11-10-380 autorisant la signature d'un protocole d'entente dans le cadre de cet événement ;
- ATTENDU la correspondance adressée par cette organisation en date du 19 avril dernier ;
- ATTENDU que, par le biais de celle-ci, les organisateurs requièrent l'appui de la Municipalité pour les démarches à entreprendre auprès des organismes gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de cet événement qui se tiendra le 30 juin 2012 ;
- À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'appuyer, de façon officielle, la course Ultimate XC qui se tiendra le 30 juin prochain. La Municipalité est, par le fait même, en faveur de la fermeture de rue prévue dans le cadre de cet événement.

#### 6.6 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme

- 12-04-143** ATTENDU le règlement n°91-355 constituant un Comité consultatif en urbanisme ;
- ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme est composé notamment de quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la Municipalité ;
- ATTENDU que deux (2) sièges parmi ceux-ci sont présentement vacants ;
- À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de nommer madame Marie-Andrée Trudeau et monsieur Réjean Plaisance à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme, le tout conformément à la recommandation faite par le comité.

6.16 Amendement de la numérotation relative à la réglementation  
Q-2, r.8

**12-04-144** ATTENDU les modifications apportées au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées entre autres sur sa référence officielle (RRQ) qui passe de la numérotation Q-2, r. 8 à Q-2, r.22 ;

ATTENDU l'article 118 de la LAU dont le dernier paragraphe stipule que le conseil municipal peut faire un tel amendement par résolution ;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 3 du Règlement 91-353 sur les dispositions relatives à la construction d'une installation septique, les modifications apportées à ce règlement en font partie comme si elles avaient été adoptées par la Municipalité et entrent en vigueur à la date fixée par la résolution du conseil municipal, dont l'adoption fait l'objet d'un avis public conformément à la loi ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu que le règlement provincial Q-2, r. 8 faisant partie de l'annexe A-1 est remplacé par le règlement modifié Q-2, r.22.

6.17.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration  
architecturale : au 205, avenue du Lac

**12-04-145** ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0018, présentée par Les Placements Grumo ltée, représentés par madame Marielle Lord, pour sa propriété située au 205 avenue du Lac, étant constituée d'une partie du lot 28-1, rang 2, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4830-96-4461, à l'effet de permettre des travaux de rénovations extérieures ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque de tels changements sont projetés ;

ATTENDU que l'architecture proposée du bâtiment est cohérente avec l'origine résidentielle du secteur ;

ATTENDU les détails et photos proposés par la requérante ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par Les Placements Grumo ltée, représentés par madame Marielle Lord, pour sa propriété située au 205 avenue du Lac, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le noyau villageois sont rencontrés.



6.17.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 319, avenue du Lac

**12-04-146**

ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0024, présentée par monsieur Alain Coutu, pour sa propriété située au 319 avenue du Lac, étant constituée du lot 29-22, rang 2, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4930-19-5918, à l'effet de changer le revêtement de toiture existant ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'un tel changement est projeté ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par monsieur Alain Coutu, pour sa propriété située au 319 avenue du Lac, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le noyau villageois sont rencontrés.

6.17.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 325, avenue du Lac

**12-04-147**

ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0025, présentée par Gym Action Fitness, au nom des Immeubles Saint-Donat inc., pour la propriété située au 325, avenue du Lac, étant constituée du lot 89, rang 2, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4931-10-6907, à l'effet de permettre des changements de l'architecture et des couleurs du commerce existant ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsque tels changements sont projetés ;

ATTENDU les détails et photos proposés par les requérants ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par Gym Action Fitness, au nom des Immeubles Saint-Donat inc, étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architectural dans le noyau villageois sont rencontrés.

6.17.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 120, chemin Lafleur

**12-04-148** ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0017, présentée par monsieur Michel Forget, pour sa propriété située au 120 chemin Lafleur, étant constituée de parties des lots 2-B-7, 2-B-12, 2-B-18, 2-B-13 et 2-B-6, rang 4, canton Archambault et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4727-72-2342, à l'effet de permettre la construction d'une habitation sur un terrain présentant une forte pente ;

ATTENDU les plans proposés par le requérant ;

ATTENDU que les prescriptions établies à l'article 8.4.1 a) et b) du règlement sur le zonage no 91-351 sont respectées ;

ATTENDU qu'à l'examen du dossier complet les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la conformité au chapitre 8 du règlement sur le zonage no 91-351 et ses amendements est rencontrée ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par monsieur Michel Forget, pour sa propriété située au chemin 120 chemin Lafleur, afin de permettre la construction d'une habitation sur un terrain présentant une forte pente.

6.17.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : sur le chemin des Cimes

**12-04-149** ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, présentée par messieurs Jean-Sébastien Roch et Éric Lacroix, pour la propriété située au chemin des Cimes, étant constituée du lot 32-37, rang 4, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5033-01-1179 à l'effet de permettre la construction d'une habitation sur un terrain présentant une forte pente ;

ATTENDU les plans, échantillons et photos proposés par le requérant ;

ATTENDU que les prescriptions établies à l'article 8.4.1 a) et b) du règlement sur le zonage no 91-351 sont respectées ;

ATTENDU qu'à l'examen du dossier complet les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la conformité au chapitre 8 du règlement sur le zonage no 91-351 et ses amendements est rencontrée ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 16 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par messieurs Jean-Sébastien Roch et Éric Lacroix, pour la propriété située au chemin des Cimes, à l'effet de permettre la construction d'une habitation sur un terrain présentant une forte pente.

7.5 Correction de la résolution numéro 12-04-121 – gagnants du concours de photos hiver 2012

**12-04-150** ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-04-121 lors de la séance régulière du 10 avril dernier ;

ATTENDU qu'une erreur s'est malencontreusement glissée quant au grand gagnant du concours compte tenu qu'il s'agissait de l'expéditeur de ladite photo et non du photographe ;

ATTENDU qu'afin de verser le montant attribuable à la première position, il y a lieu d'apporter cette correction ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de retirer le nom de monsieur Julien Boudreau et de le remplacer par monsieur Pierre Lamarre, ce dernier remportant le premier prix dans le cadre du concours de photos hiver 2012.

7.6 Embauche complémentaire d'étudiants aux différents services pour la saison estivale 2012

**12-04-151** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2012 aux conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité, tel que recommandé par les directeurs de service, le tout dans le but de compléter les embauches adoptées au sein de la résolution numéro 12-04-124.

<b>Service des parcs et bâtiments</b>		
<b>Noms</b>	<b>Expérience</b>	<b>Salaire horaire</b>
<b>Isaac Roussy Riopel</b>	<b>3<sup>e</sup> année</b>	<b>11,75 \$</b>
<b>Normand D. Mercier</b>	<b>2<sup>e</sup> année</b>	<b>11,25 \$</b>
<b>Service des travaux publics</b>		
<b>Noms</b>	<b>Expérience</b>	<b>Salaire horaire</b>
<b>Jocelyn St-Amour</b>	<b>1<sup>re</sup> année</b>	<b>10,75 \$</b>

7.7 Embauche temporaire dans le cadre du programme « Québec en forme »

**12-04-152** ATTENDU les projets de cuisine parents-enfants et de cuisine ados financés par Québec en forme ;

ATTENDU le financement des ressources humaines pour ces projets par Québec en forme à raison de 20 \$ de l'heure par personne ;

ATTENDU le début des activités au mois de mai ;

ATTENDU le besoin de deux (2) ressources pour réaliser ces projets ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de procéder à l'embauche de mesdames Nathalie Roussy et Sophie Malenfant à compter du 10 mai prochain à raison de 20 \$ de l'heure (plus avantages sociaux).

### 8.3 Mandat pour le marquage de la chaussée 2012

**12-04-153** ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de la chaussée ;

ATTENDU l'ouverture de soumissions, le 25 avril 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par le directeur des Travaux publics dans son rapport daté du 25 avril 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'octroyer le mandat de marquage de la chaussée pour l'année 2012 à la firme Ligne Maska pour un montant total de 24 264,85 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

### 8.4 Autorisation de signature pour une servitude dans le cadre de la revitalisation de l'avenue du Lac - égout pluvial des 202 et 212 avenue du Lac

**12-04-154** ATTENDU le projet de revitalisation de l'avenue du Lac ;

ATTENDU qu'afin de réaliser ces travaux, certaines servitudes seront nécessaires ;

ATTENDU les rencontres tenues entre les parties à cet égard ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'obtention d'une servitude d'une longueur de 3 mètres de part et d'autre de l'égout pluvial passant sur les propriétés de madame Régina Lavoie et monsieur Guy Joly, propriétaires du 202, avenue du Lac ainsi que des condos Lans aux Pionniers situés au 212, avenue du Lac. La firme Raymond & Sigouin est par la présente mandatée pour préparer lesdits documents dont les frais seront à la charge de la Municipalité.

### 8.5 Autorisation de signature pour une servitude dans le cadre de la revitalisation de l'avenue du Lac - aménagement de bordures de béton et plantation d'arbres sur la propriété du 302, avenue du Lac

**12-04-155** ATTENDU le projet de revitalisation de l'avenue du Lac ;

ATTENDU qu'afin de réaliser ces travaux, certaines servitudes seront nécessaires ;

ATTENDU les rencontres tenues entre les parties à cet égard ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents à l'obtention d'une servitude d'une largeur de 3,5 mètres le long de la façade de la propriété appartenant à monsieur Michel McNicoll située au 302, avenue du Lac pour l'aménagement de bordures de béton et plantation d'arbres. Par le fait même, la Municipalité s'engage à relocaliser la clôture en place et de couper l'arbre si celui-ci nuit à ladite clôture. La firme Raymond & Sigouin est par la présente mandatée pour préparer les documents en question dont les frais seront à la charge de la Municipalité.

#### 10.1 Mise au point par les conseillers Luc Drapeau et Joé Deslauriers

Les conseillers Drapeau et Deslauriers prennent la parole et font état de la situation suivant leur décision d'agir à titre de conseillers indépendants.

#### 10.2 Dépôt de la lettre du MAMROT

Une entente intervient entre le directeur général ainsi que le conseiller Legault afin de procéder aux vérifications nécessaires pour déterminer si cette correspondance peut être déposée aux membres du conseil. Cette vérification doit être complétée avant la prochaine séance du conseil prévue le 14 mai 2012.

### **11. Période d'information**

11.1 Projet de résidence pour aînés

11.2 Lettre de Recyc-Québec

11.3 Dépôt aux associations par le CCE du projet de plan d'action en environnement

11.4 Suivi de la rencontre du comité de travail pour concevoir un plan de communications

### **12. Période de questions**

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Qualité de la peinture pour le marquage de rues
- Fonctionnement des séances du conseil
- Entrée charretière et construction d'un garage – chemin de la Marguerite
- Point « Varia »
- Mandat à Dessau pour la surveillance des travaux de pavage 2012
- Excuses à M. Michel Séguin pour un commentaire ultérieur
- Comité aviseur – projet de résidence pour aînés

### 13. Fermeture de la séance

**12-04-156** Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 50.

---

Michel Séguin  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

Richard Bénard  
Maire